Synthèse déclenchement Froid Persistant et Plan Grand Froid

du 24 décembre 2025 au 9 janvier 2026

Le 24 décembre, au regard d'un épisode de froid marqué par des températures négatives comprises entre -6°C et -7°C, le plan intermédiaire Froid Persistant est mis en place sur le territoire de la Charente-Maritime (17). Ce déclenchement visait à répondre à une situation météorologique présentant des risques accrus pour les personnes sans abri ou en grande précarité.

Afin d'augmenter les capacités d'accueil et de mise à l'abri, des délestages hôteliers ont été opérés, permettant l'accueil d'un nombre plus important de personnes. La salle climatique La Mahut (de l'Escale) a été ouverte dès le 24 décembre. Dix lits picots ont été installés à Saintes et à Saint-Jean-d'Angély.
Les maraudes ont été mises en place sur Saintes (Secours Catholique), Saint-Jean-d'Angély (APDC), Royan (Croix Rouge), et Rochefort (Ordre de Malte), et renforcées sur La Rochelle (SAMU social). Elles ont débuté le 24 décembre au soir sur l'ensemble du territoire, à l'exception du secteur de Saint-Jean-d'Angély en raison d'un délai de prévenance très court et de l'indisponibilité de bénévoles sur cette période de fêtes.

Le 30 décembre, sur directive du Préfet de la Charente-Maritime, le plan Grand Froid a été déclenché. En moyenne, 230 places d'hébergement d'urgence sont ouvertes sur le département - le déclenchement permet de déplacer cette capacité. Dans ce cadre, deux salles municipales (15 + 20 places) ont été ouvertes à La Rochelle, permettant une proposition de mise à l'abri systématique des personnes rencontrées.

La salle Trompette a été fermée le lundi 5 janvier. Le plan Grand Froid a pris fin le vendredi 9 janvier au matin, entraînant la fermeture de la salle Vatré dans la foulée. À l'issue de ce dispositif exceptionnel, les mises à l'abri hôtelières ont été progressivement réduites, jusqu'à un retour à un fonctionnement habituel le lundi 12 janvier.

Quelques chiffres sur la période

373 demandes
du 24/12 au 8/01

→

299 personnes demandeuses

8,5% des demandes avec un animal

soit en moyenne près de 23 demandes par jour

85 % des demandes été pourvues sur la période, répartie de la façon suivante :

- 31% en Accueil de Nuit
- 19% en place exceptionnelle (salles municipales)
- 47% en hôtel

Sur la période, 81 demandes sont restés sans solution d'hébergement.

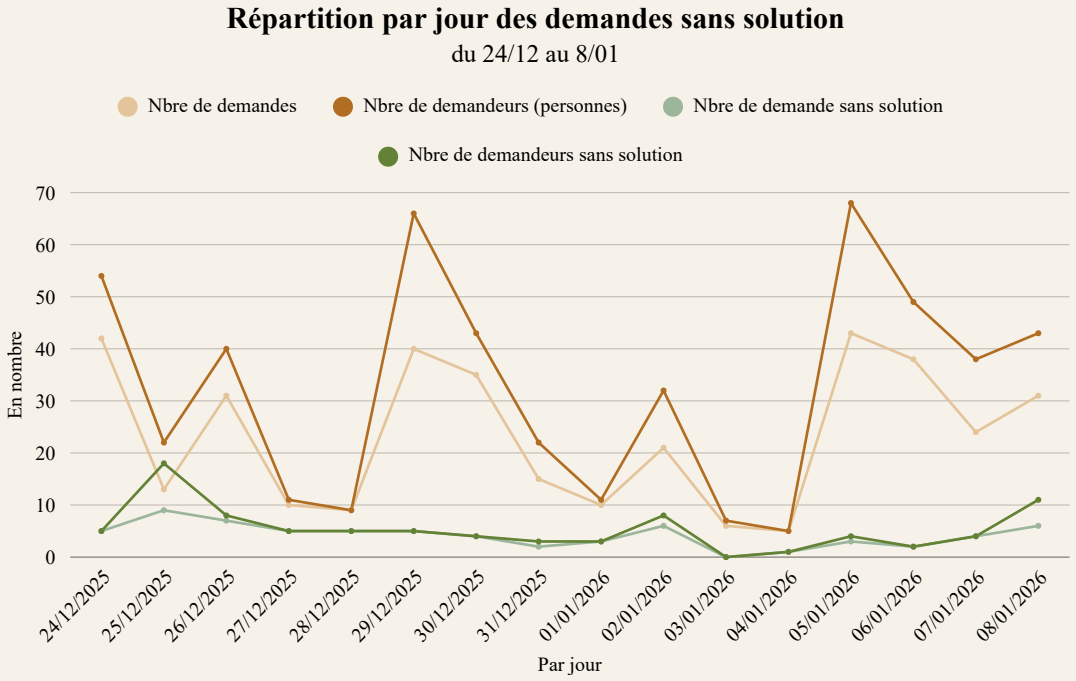

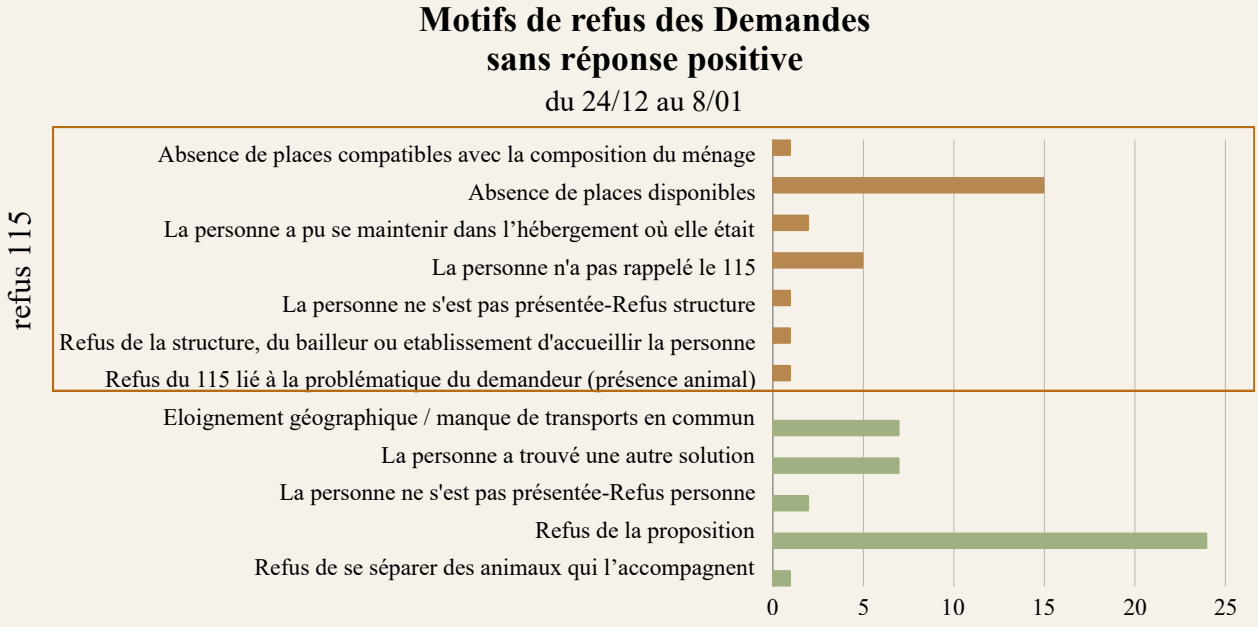

En moyenne, 5 demandeurs par jour n'ont pas été hébergés sur la période. Parmi eux, **19 %** sont restés sans solution d'hébergement en raison du *manque de places disponibles,* et **61 %** ont refusé la proposition, pour divers motifs : l'éloignement géographique, la recherche d'une autre solution, le non-présentation, le refus de la proposition ou le refus de se séparer de leur animal.

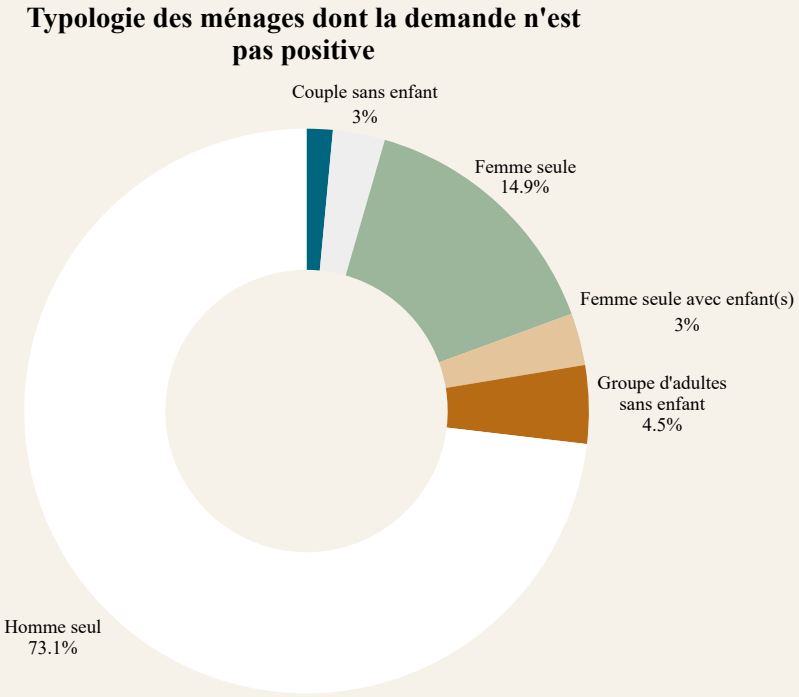

Les hommes seuls représentent 73% des ménages en demande non pourvue.

Les maraudes

76 maraudes ont été assurées

A l'exception du SAMU Social de La Rochelle, l'ensemble des maraudes ont été effectuées par des équipes bénévoles.

- 16 maraudes réalisées par le Catholique à Saintes
- 14 maraudes réalisées par la Croix Rouge à Royan
- 3 maraudes réalisées par l'APDC à Royan
- 12 maraudes réalisées par l'APDC à Saint-Jean d'Angély
- 15 maraudes réalisées par l'Ordre de Malte à Rochefort
- 16 maraudes réalisées par le SAMU Social à La Rochelle

La durée moyenne d'une maraude est de 4h10 sur la période.

Au cours de la période observée, **1 079** personnes ont été rencontrées, tous passages confondus. **18%** des personnes rencontrées sont des femmes (191 personnes), contre **82%** d'hommes (888)

En moyenne, **67 personnes ont été rencontrées par jour** sur l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime.

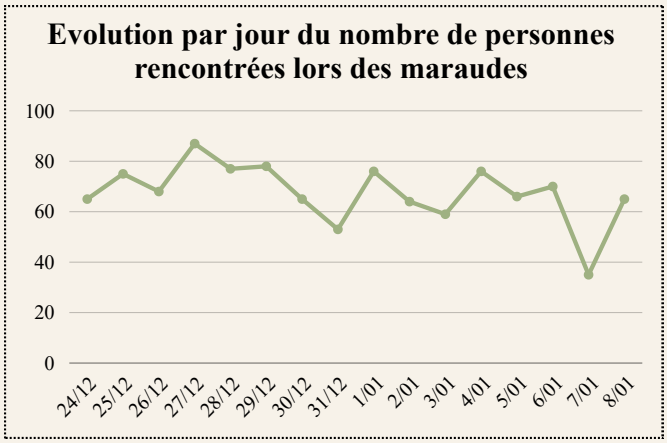

Le nombre moyen de personnes rencontrées par maraude varie selon les secteurs :

- 40 personnes sur le secteur 1,
- 13 sur le secteur 2,
- 7 sur le secteur 3,
- 6 sur le secteur 5,
- 1 personne sur le secteur 6.

Difficultés rencontrées

- Remontée d'informations chronophage : la collecte et le suivi des données étaient difficiles en raison de l'urgence et de la mobilisation sur le terrain.
- Disponibilité réduite des bénévoles pendant les fêtes : certaines maraudes ont été assurées par un seul bénévole, posant des risques de sécurité.
- Conditions météorologiques perturbées (à partir du 6 janvier) : à Royan et Saint-Jean-d'Angély, les chutes de neige ont empêché les maraudes ; l'ADPC a priorisé la mise à l'abri directe des personnes vulnérables.
- Fatigue en fin de période : les maraudes à pied ont été particulièrement éprouvantes pour les bénévoles de Saintes.

Les Accueils de Jour

1459 personnes différentes sur la journée comptabilisées en Acc. de Jour

Soit, en moyenne, 91 personnes se sont présentées en Accueil de Jour sur la période.

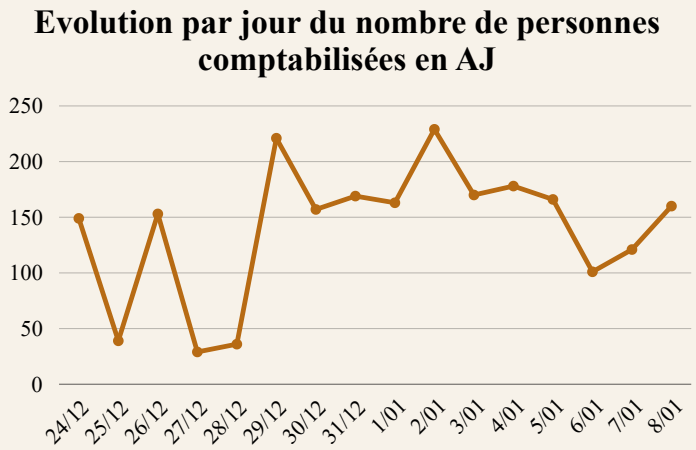

	Moyennes de personnes (par jour)	Part des femmes
Escale (La Rochelle)	48 personnes	20%
Altéa Cabestan (Rochefort)	20 personnes	27%
Tremplin 17 (Saintes)	22 personnes	22%
Tremplin 17 (Saint-Jean-d'Angély)	18 personnes	46%

Sur la période étudiée, les femmes apparaissent sous-représentées dans la fréquentation des Accueils de Jour. Alors qu'elles représentent **37 % des demandes enregistrées** sur le SI SIAO, leur présence moyenne dans les Accueils de Jour n'atteint que 27 %, mettant en évidence un écart entre la demande exprimée et le recours effectif au dispositif. Cet écart peut s'expliquer en partie par le fait que les données issues des demandes (SI-SIAO) ne reflètent pas pleinement la réalité des personnes vivant à la rue.

Difficultés rencontrées

- Mobilité réduite des professionnels : les difficultés de circulation liées aux conditions météorologiques ont impacté l'organisation et la présence du personnel dans certaines structures.
- Manque de personnel pour une ouverture continue : certaines structures n'ont pas pu rester ouvertes en permanence en raison de l'insuffisance de salariés disponibles.
- Adaptation des lieux d'accueil : à Saint-Jean-d'Angély, l'ouverture de l'AJ n'a pas été possible ; l'accueil s'est donc organisé sur l'AN, avec distribution de petits déjeuners et repas.
- Maintien de la continuité de service : malgré ces contraintes, tous les Accueils de Jour ont assuré un accueil minimal pour les personnes vulnérables.

Accueils de Nuit

* Une nuitée correspond à une nuit passée par une personne dans un lieu d'hébergement. Elle constitue l'unité de mesure utilisée pour quantifier l'activité d'hébergement.

1270
nuitées comptabilisées
en AN sur la période

Evolution par jour du nombre de personnes accueillies en AN

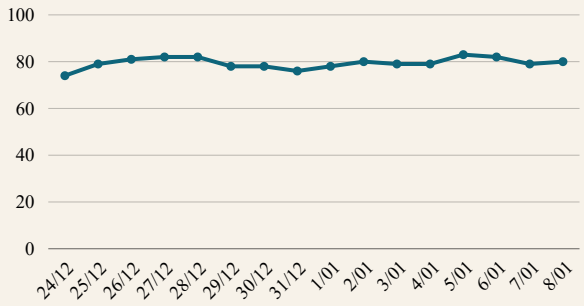

L'accueil de Saint-Jean-d'Angély a comptabilisé 15 situations d'accueil d'enfants. En moyenne, 79 demandeurs par jour ont été hébergées en **AN**.

Evolution par jour du nombre de personnes accueillies en hôtel

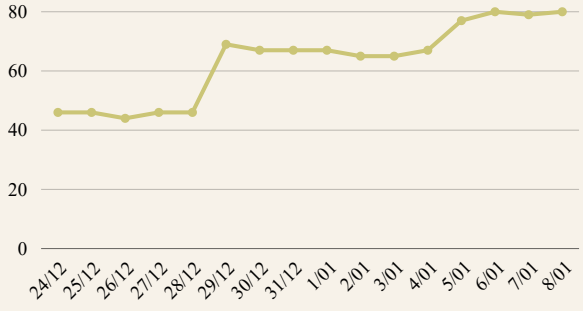

1011
nuitées comptabilisées
en hôtel

En moyenne sur la période, 63 demandeurs ont été hébergées à **l'hôtel** chaque jour.

341
nuitées comptabilisées
en place
exceptionnelles

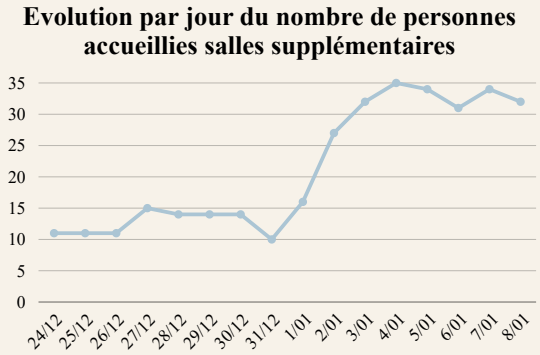

182 personnes ont été accueillies dans la salle Climatique, 123 personnes dans la salle Vatré et 36 personnes dans la salle Trompette. Au total, **341 demandeurs** ont été accueillis sur l'ensemble des salles, parmi lesquelles 49 femmes, soit environ 14,4 % des personnes accueillies. Chaque jour, 21 personnes ont été hébergées dans les salles exceptionnellement ouvertes.

Difficultés rencontrées

- Tensions : des tensions ont été observées à l'AN de Saintes ainsi qu'à L'Escale, notamment en lien avec la présence d'une personne en rupture de soins, mettant en évidence des difficultés de coordination entre les professionnels du soin et du social.
- Ouverture des salles dans le cadre du plan Grand Froid (30/12) : des difficultés ont été rencontrées pour l'ouverture simultanée de deux salles, en raison d'un manque d'agents de gardiennage, lié aux effectifs réduits pendant la période des fêtes. La Ville de La Rochelle a néanmoins pu mobiliser une autre société de gardiennage, permettant l'ouverture d'une seconde salle.
- Faible fréquentation le 31/12 : la salle Vatré a accueilli peu de personnes, possiblement en raison de la mobilisation des familles et/ou proches pour mettre à l'abri leurs proches durant les fêtes de fin d'année.
- Situation de refus d'aide : à Montendre, une personne particulièrement vulnérable dormant dans son véhicule a refusé toute proposition d'aide, malgré les sollicitations répétées du SAO.
- Incidents de sécurité à la salle Vatré (5 et 6 janvier) : un homme armé d'un couteau a provoqué un incident grave, conduisant à son exclusion le 5 janvier. Le même individu a été de nouveau signalé le 6 janvier ; il appartient à une famille connue dans plusieurs départements.

Les transports

Le transport des personnes mises à l'abri a été effectué par la Protection Civile de La Rochelle.
Du 24/12 au 8/01, l'ADPC a effectué **25 transports de mises à l'abri,** ce qui concerne 26 personnes.
2 chiens ont été transportés lors de ces transports.

Difficultés rencontrées

- Conditions météorologiques : difficulté d'assurer les transports en période de neige et de verglas.
- Forte sollicitation notamment en épisode de neige
- Annulations de mises à l'abri pendant que les équipes se déplacent

QUE RETENIR ?

Sur la période de déclenchement, 85% des demandes ont été pourvues, majoritairement par des nuitées hôtelières (47%).

Sur les 76 maraudes effectuées, les opérateurs ont comptabilisé 1 079 personnes au total (soit 67 personnes par jour en moyenne).

Les Accueils de Jour ont accueilli en moyenne 91 personnes par jour sur l'ensemble du département.

Plus de 2 600 nuitées ont été attribuées sur la période, soit 162 nuitées par jour en moyenne. Les Accueils de nuit ont hébergé 79 personnes par jour, les hôtels 63 personnes par jour, et les salles municipales 21 personnes par jour, en moyenne.

Les interventions de l'APDC ont permis la mise à l'abri de 26 personnes.

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

SIAO 17
URGENCE • INSERTION